

Le Burundi pressé de nommer les membres de la Commission des Droits de l'Homme

@rib News, 02/02/2011 â€“ Source OHCHRBurundi : lâ€™expert indÃ©pendant des Nations Unies presse le gouvernement dâ€™Ã©tablir effectivement la Commission Nationale IndÃ©pendante des Droits de lâ€™Homme GENÃVE (2 FÃ©vrier 2011) : indÃ©pendant, Fatsah Ouguerouz, a saluÃ© lâ€™adoption de la loi crÃ©ant la Commission Nationale IndÃ©pendante des Droits de lâ€™Homme et a encouragÃ© les autoritÃ©s Ã Ã©tablir effectivement et rapidement cette Commission. Le Parlement puis le SÃ©nat ont adoptÃ© la loi crÃ©ant la Commission fin dÃ©cembre, loi qui a Ã©tÃ© promulguÃ©e par le PrÃ©sident de la RÃ©publique le 1er janvier 2011. Â« Jâ€™appelle les autoritÃ©s burundaises Ã procÃ©der rapidement Ã la nomination des commissaires suivant un processus ouvert, transparent et dÃ©mocratique, garantissant une participation effective de toutes les entitÃ©s sociales concernÃ©es Â», a demandÃ© lâ€™expert indÃ©pendant mandatÃ© par le Conseil des droits de lâ€™homme des Nations Unies de fournir une assistance technique au gouvernement afin dâ€™amÃ©liorer la situation des droits de lâ€™homme. Â« Des mesures doivent Ãªtre prises afin dâ€™assurer le fonctionnement rÃ©gulier et efficace dans lâ€™esprit des Principes de Paris**, particuliÃ©rement concernant les garanties dâ€™indÃ©pendance et de pluralisme de cette Commission Â», a dÃ©clarÃ© Fatsah Ouguerouz. Lâ€™Expert indÃ©pendant a pris note avec satisfaction que Â« la plupart des observations formulÃ©es par le Haut-Commissariat aux Droits de lâ€™Homme le 23 dÃ©cembre 2009 ainsi que mes propres prÃ©occupations exprimÃ©es lors de ma rÃ©cente visite au Burundi concernant le projet de loi initial ont Ã©tÃ© prises en compte et que certaines de ses dispositions ont Ã©tÃ© modifiÃ©es en consÃ©quence Â». Â« Je demande nÃ©anmoins aux autoritÃ©s burundaises de prendre des mesures susceptibles dâ€™assurer lâ€™autonomie financiÃ©re de cette nouvelle institution comme gage de son indÃ©pendance effective Â», a soulignÃ© M. Ouguerouz. Â« Une Ã©tape essentielle du processus de crÃ©ation de la Commission Nationale IndÃ©pendante des Droits de lâ€™Homme a Ã©tÃ© franchie Â» a dÃ©clarÃ© lâ€™expert indÃ©pendant. Â« Jâ€™invite maintenant tous les partenaires du Burundi Ã apporter leur appui Ã la mise en place de cette institution ainsi quâ€™au dÃ©marrage de ses activitÃ©s Â». Lâ€™Expert indÃ©pendant sur la situation des Droits de lâ€™Homme au Burundi, Fatsah Ouguerouz (AlgÃ©rie), a Ã©tÃ© nommÃ© avec effet du 1er aout 2010. Il est juge Ã la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples Ã Arusha, Tanzanie. Il a travaillÃ© Ã la Cour Internationale de Justice et au Bureau des Affaires Juridiques des Nations Unies. Il a Ã©galement enseignÃ© Ã lâ€™universitÃ© de droit de Yale ainsi que dans dâ€™autres universitÃ©s Ã Washington, Paris et GenÃve. M. Ouguerouz est lâ€™auteur de nombreuses publications de droit international, droits de lâ€™homme et sur les mÃ©canismes de protection des droits de lâ€™homme en Afrique et a conseillÃ© lâ€™Union Africaine sur ces questions. NdIRÃ : OHCHR = Office of the UN High Commissioner for Human Rights (Haut-Commissariat aux droits de l'homme)